



DEMANDE DE PERMIS – VENTE-DÉBARRAS

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom :
Adresse :
Numéro de téléphone :
Adresse où aura lieu la vente-débarras :

COÛT DU PERMIS

Le coût du permis est 10,00\$ par vente-débarras, et ce, non remboursable.

DATE DE LA VENTE-DÉBARRAS

Veuillez cocher la fin de semaine de votre choix. La vente-débarras est autorisée le samedi, dimanche et lundi correspondant aux événements suivants :

- Pâques :
- Journée nationale des Patriotes :
- Fête nationale des Québécois :
- Fête du travail :

En cas de pluie, le permis est renouvelé automatiquement pour une durée de deux (2) jours pour la fin de semaine suivant immédiatement la période ci-haut mentionnée.

J'autorise la Ville de Maniwaki à publier l'adresse ci-haut mentionnée comme lieux de la vente-débarras.

Signature du demandeur

Date

Numéro de reçu